

Programme prévisionnel 2011 de formation *METIERS* DGMIC - Service du livre et de la lecture (SLL) - Programme 224

Le programme *METIERS* décline les priorités 2011 retenues par le SLL dans le cadre de la définition de ses orientations stratégiques de formation afin de contribuer à la formation professionnelle des agents de la direction générale relevant des services centraux, de ses services déconcentrés ainsi qu'à la formation des personnels des bibliothèques soumises au contrôle de l'État.

Ainsi, conformément à la directive nationale d'orientation (DNO), pour le volet livre et lecture, la programmation 2011 s'inscrit, principalement, dans le cadre de deux grands dispositifs ministériels que sont :

- le Plan d'action pour le patrimoine écrit lancé en 2004 (préservation et valorisation du patrimoine écrit mais aussi numérique),
- les 14 propositions pour le développement de la lecture dont les axes principaux sont le numérique (ex : les contrats numériques), la lecture publique et ses usagers (ex : contrats territoires-lecture).

Données générales

Ce programme recense essentiellement les actions qui relèvent en propre du SLL. Cependant, afin de répondre pleinement à la conduite des actions contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques du SLL, des actions de formation *Métiers* organisées par la DGPAT, l'Institut national du patrimoine et des organismes de formation du secteur de l'édition seront également suivies par les agents du SLL. De même, qu'il s'agisse d'accompagner le changement ou de renforcer le professionnalisme, la transversalité des formations du Secrétariat général permet également le développement des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions des agents du SLL.

Dans le cadre de ce programme prévisionnel, 15 stages sur 23 modules (12 stages sur 18 modules en 2010) sont prévus pour un effectif de 345 stagiaires (15 stagiaires par module).

Présentation du programme *METIERS* 2011 : Renforcer le professionnalisme

Dans le contexte d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, ce secteur est particulièrement prégnant, puisqu'il recouvre les formations en prise directe avec l'évolution des métiers exercés ou qui seront exercés.

-Les formations statutaires

Elles sont fonction des recrutements après concours, incluant, le cas échéant, les listes complémentaires et des promotions de bibliothécaires dans le corps des conservateurs.

En 2011, aucune formation ne sera prise en charge financièrement par le SLL.

-Les formations d'accompagnement à l'évolution des métiers :

En 2011, la programmation sur 23 modules (cf tableau joint) se déclinera selon les quatre thématiques suivantes :

1-Bibliothèques : Environnement, Projets d'établissements et Publics -

7 actions de formations valorisant la bibliothèque en tant qu'équipement public de proximité à vocation culturelle et sociale (construction de nouveaux espaces, le service au public, les missions des professionnels face à l'utilisateur).

2-Économie du livre à l'heure du numérique : acteurs, enjeux, aspects juridiques et économiques et rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre imprimé et numérique -

4 actions de formation permettant, entre autres, l'appréhension de la chaîne du livre et ses mutations.

3-Collections et politiques documentaires :

7 actions de formations dont 5 concernant les missions de conception et d'exécution indispensables à la gestion de collections patrimoniales et 2 relatives à la gestion, à la valorisation et à l'avenir de fonds spécifiques (locaux-régionaux, audio-vidéo) dans un paysage documentaire en mutation.

4-Informatique et technologies de l'information et de la communication :

5 actions de formations concernant la révolution numérique impliquant l'évolution de la documentation, de ses supports et de ses canaux de diffusion ainsi que la mutualisation des outils de traitement et de gestion des collections publiques.

Ce programme sera accessible en ligne sur le site de l'ENSSIB ainsi que sur «Sémaphore et Formation» ; sa diffusion sous forme de plaquettes et d'affiches est également assurée auprès des établissements employant des professionnels des bibliothèques.